

## Observatoire de la famille : le rôle parental

Les répondants qui sont en quasi-totalité des parents se disent les **premiers éducateurs de leurs enfants** et ils **revendiquent leur rôle parental**

Le **rôle de parent**, est de s'occuper, en premier, de la **santé** des enfants, puis en second de la **scolarité**, et enfin du comportement et de l'éveil, de leur avenir professionnel et leur insertion dans le monde adulte

**L'implication des parents** se fait :

- Au niveau de la **scolarité**. Les parents s'investissent de façon active. Ils privilégient le **travail à la maison** avec leurs enfants par l'aide aux devoirs et le suivi du cahier de texte.
- Les parents se disent s'investir également dans la **socialisation** de leurs enfants. Le comportement de l'enfant dans la société est important. Les parents veulent transmettre des valeurs à leurs enfants. Ils veulent leur inculquer des règles de vie afin qu'ils s'insèrent au mieux dans le monde adulte.
- Les répondants s'investissent également dans les **activités** de leurs enfants. Ils prennent du temps pour les emmener aux activités périscolaires ou leur proposer des activités pendant leur temps de loisirs.
- Ils s'impliquent également face au **contrôle d'Internet**. Mais cette préoccupation apparaît après les autres.

**Les difficultés rencontrées par les parents sont :**

- Les parents rencontrent le plus de difficultés dans les domaines où ils sont les plus impliqués comme la **scolarité** par le travail à la maison ou l'**inculcation de règles et de normes**, ainsi que le **contrôle d'Internet**.
- Pour la majorité des répondants, la première des difficultés exprimées est un **problème relationnel** avec l'enfant qui refuse tout dialogue. Le **parent est dépassé en termes d'argumentaire** et de **crédibilité** face aux nouvelles technologies. Le **problème de temps** apparaît aussi comme un facteur de difficulté.
- Les parents s'investissent personnellement en temps et en énergie dans l'éducation de leurs enfants mais cela ne suffit pas. Ils sont confrontés à des difficultés qu'ils n'arrivent pas à surmonter seuls.

La famille est la première source d'**aide**, mais elle n'apparaît pas suffisante. Toutefois, les parents sont à la recherche d'une autre forme d'aide qui proviendrait de **professionnels**. Elle doit être **individuelle** plutôt que collective et devrait délivrer plus d'**informations**.

Une des aides proposées aujourd'hui passe par les **Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents**. Les REAAP sont un dispositif qui vise à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants par des actions innovantes destinées à rendre le parent acteur de ce dispositif. Lorsque l'on interroge les parents sur ce dispositif, on s'aperçoit qu'ils ne le connaissent pas pour presque deux tiers d'entre eux.

Concernant la question sur la **suspension des allocations familiales**, les réponses semblent plutôt équitablement partagées, avec une légère domination du « oui » à « Selon vous, la suspension des allocations familiales est-elle une mesure de soutien à la fonction parentale ? ».

Cependant, si une partie des réponses est nettement favorable à la suspension des allocations familiales, une autre partie de ces réponses favorables porte sur la prise de conscience d'une situation

de difficulté. On peut alors s'interroger sur la façon d'attirer l'attention des parents dans une situation de difficulté en proposant une autre mesure.

Au travers de ces résultats sur le rôle de parental défini par des répondants en quasi-totalité des parents, il est primordial pour l'**Union Départementale des Associations Familiales** de soutenir ces résultats qui démontrent une réelle mobilisation et revendication des parents qui s'impliquent dans l'éducation de leurs enfants.

Aussi en vue de la **mission de l'UDAF** qui est de **défendre et de représenter les familles**, celle-ci se doit de développer les liens en matière de politique familiale avec les pouvoirs publics ainsi que de fédérer et mobiliser les militants familiaux autour ces éléments capitaux afin de pouvoir permettre le **développement d'actions en faveur des familles**